

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 Juillet 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a donné procuration à M. Patrick VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AM N° 69 N° 4 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 289 m2. Ce bien est vendu pour 100 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

RPQS 2023 ASSAINISSEMENT

Comme tous les ans, nous avons tous reçu le Rapport sur le prix et la Qualité du service Public d'Assainissement pour l'année 2023, nous devons maintenant le valider par délibération.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

ZONAGE FRANCE RURALITES REVITALISATION

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" (FRR) au 1er juillet 2024 créant de nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises codifiées aux articles 1383 K et 1466 G du code général des impôts (CGI), sur délibération des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI).

Exonération pendant 5 ans à 100 % puis pendant trois ans de manière dégressive (75 %, 50 % et 25 %).

La délibération doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

- ces exonérations sur délibérations ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent

Le conseil municipal souhaite connaître la position de la Communauté de Communes pour prendre une décision.

DOSSIERS AIDE SOCIALE

Demande d'aide sociale pour la prise en charge de frais à la Maison de Retraite.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

OUVERTURE CREDITS OPERATION COMPTABLE

Suite à une demande de la trésorerie nous devons faire une opération comptable d'ordre pour intégrer les frais de parution des journaux lors de l'appel d'offres des travaux de l'aménagement de la liaison douce RD23, il convient de faire les modifications de crédits suivantes :

INVESTISSEMENT RECETTES	Article 2033/041	+ 1 098.67 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	Article 2151/041	+ 1 098.67 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Nous organisons une course cycliste le samedi 24 août prochain, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 500 € pour le Comité des fêtes afin que celui-ci puisse verser une prime de 1 000 € aux organisateurs de la course.

Cette somme sera prise sur les fonds libres au 65748.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

RECENSEMENT POPULATION 2025

Nous allons effectuer le recensement général de la population en 2025.

Mademoiselle Corine ROUHAUD va être désignée coordonnateur communal avec en tant que coordonnateur suppléante Marie-Pierre FORT.

De plus, nous devons recruter deux agents recenseurs pour la campagne de recensement 2025 par des Contrats à Durées Déterminées.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Local kiné
- 8 Place Champ de Foire
- Employés communaux (agent entretien, agence postale)
- Effectifs écoles maternelle et élémentaire
- Village sessions, cinéma château, frairie, course cycliste
- Marché planning
- Octobre Rose fanions et foulées Roses en octobre

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 9 septembre 2024 à 18 H 30.